

L'entrisme du privé dans l'enseignement supérieur agricole

Le secteur privé prend une place de plus en plus importante dans l'enseignement supérieur agricole, avec près d'un tiers des établissements et presque la moitié des étudiants, tandis que le financement de ces écoles par l'État continue d'augmenter.

Par **BRUNO POLACK** et **VANESSA LOUZIER**,
secrétaires nationaux enseignement supérieur
du SNETAP-FSU

L'enseignement supérieur privé est très présent à l'agriculture. Il comprend 6 des 16 établissements de l'enseignement supérieur agricole : l'École supérieure d'agriculture, avec deux campus, Angers et Saint-Quentin-en-Yvelines ; l'École supérieure du bois, à Nantes ; l'Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes, avec deux campus, Lyon et Avignon ; l'École d'ingénieurs de Purpan, à Toulouse ; Junia Institut supérieur d'agriculture, à Lille ; l'Institut polytechnique UniLaSalle, avec deux campus, Beauvais et Rouen. À la rentrée universitaire 2023-2024, ces établissements accueillent près de 45 % des 19 000 étudiants de l'enseignement supérieur agricole (ESA). Sur les cinq dernières années (2023 par rapport à 2018), le nombre d'étudiants accueillis dans l'ESA privé a augmenté de 18,7 % ; c'est la même augmentation qui est observée dans l'ESA public. Cette année, le financement de ces établissements par le ministère de l'Agriculture était de 26,4 millions d'euros (+ 8 %).

Au-delà de ces chiffres, du regroupement des écoles privées et de la création récente de deux campus (Saint-Quentin-en-Yvelines et Avignon), il faut souligner qu'il y a deux évolutions importantes que la FSU conteste vigoureusement :

- depuis la rentrée 2022, l'ouverture d'une école vétérinaire privée sur le campus de Rouen d'UniLaSalle avec des promotions de 120 étudiants ;
- dans le projet de loi d'orientation agricole (Ploaa) qui devrait être discuté au Sénat en janvier, l'entrée du privé au Cneseraav (équivalent du Cneser pour l'ESA).

CURSUS INACCEPTABLE

L'enseignement technique et supérieur privé et son entrisme sont soutenus par les partis politiques de droite, par une partie de la gauche et par le très fort lobbying du principal syndicat agricole qui cogère notre ministère de tutelle : la FNSEA.

Nous avons combattu la création de l'école vétérinaire privée tout au long de son processus, d'abord lors de l'introduction dans la LPR par un amendement de la sénatrice Sophie Primat, membre du CA d'UniLaSalle, qui, comme par hasard, a été soutenu par le gouvernement. Puis nous avons continué à combattre par un recours auprès du Conseil constitutionnel contre le cavalier qui permettait sa création lors de l'examen de la constitutionnalité de cette loi. Enfin, nous l'avons aussi combattu devant le Conseil national de l'enseignement agricole, où les intérêts de l'enseignement privé sont représentés par une majorité des membres. Nous considérons toujours que ce cursus, dont l'ensemble des droits de scolarité tuteoie les 100 000 euros, est inacceptable et nous restons très dubitatifs sur l'accréditation européenne de cet établissement.

SOUS INFLUENCE

En ce qui concerne l'entrée du privé au Cneseraav, un cavalier a été ajouté au projet de loi d'avenir de l'agriculture par l'ex-députée Annie Genevard, devenue ministre de l'agriculture, qui indique : « Il est également consulté sur les missions confiées aux établissements d'enseignement supérieur privés relevant du ministre de l'agriculture, mentionnés dans l'article L. 81310. Les représentants des personnels et des étudiants ou apprentis des établissements publics sont élus. Les représentants des enseignants et des étudiants ou apprentis des établissements privés sont désignés parmi les élus dans les conseils ou instances des établissements. »

La désignation des représentants du privé pose la question de leur indépendance. Le SNETAP-FSU redoute que le Cneseraav, dernier conseil de l'enseignement agricole où le privé n'était pas dominant, passe sous cette influence, ouvrant la voie à des initiatives similaires dans d'autres ministères. Les avis qui seront rendus par le Cneseraav privatisé, notamment sur les diplômes et leurs référentiels, risquent d'avoir des conséquences inacceptables pour les établissements publics. Nous en verrons probablement les prémices pour le « bachelor agro » prévu par le Ploaa. ■

La désignation des représentants du privé au Cneseraav pose la question de leur indépendance.